



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-105114>

Département(s) de publication : **29, 22, 56, 35**

Annonce n° **24-105114**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Guipavas

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective : relance du lot 15

Description : Accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective : relance du lot 15 avec modification du DQE

Identifiant de la procédure : 53ef2d98-e6fd-4c78-a2f0-f8f268db1736

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 03000000 Produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 15300000 Fruits, légumes et produits connexes

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,268,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Faillite :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : Plats cuisinés et préparés frais sous vide

Description : Plats cuisinés et préparés frais sous vide

Identifiant interne : 15

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 03000000 Produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et produits connexes

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Place Saint Eloi Place Saint Eloi Place Saint Eloi

Ville : Guipavas

Code postal : 29490

Subdivision pays (NUTS) : Finistère (FRH02)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2025

Date de fin de durée : 31/12/2028

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 40,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/10/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat : Il s'agit d'un recours d'urgence qui suspend automatiquement la signature du marché public jusqu'à ce que le juge administratif se prononce. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Mairie de Guipavas

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Guipavas

Numéro d'enregistrement : 21290075700015

Département : Finistère

Adresse postale : Place Saint Eloi Place Saint Eloi Place Saint Eloi

Ville : Guipavas

Code postal : 29490

Subdivision pays (NUTS) : Finistère (FRH02)

Pays : France

Adresse électronique : comptabilite@mairie-guipavas.fr

Téléphone : 0298427115

Télécopieur : 0298848027

Autres points de contact :

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Département : 35000

Adresse internet : www.telerecours.fr

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a54408b3-68d8-4ec7-888e-dc7bf05036cd - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/09/2024 à 17:03

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/09/2024